

Détermination des virements de crédits à affectation sectorielle obligatoire au profit des collectivités locales et autorisations de dépenses y afférentes

(troisième alinéa de l’art. 25 de la loi régionale n° 48 du 20 novembre 1995)

Lois sectorielles	Objet	Montants autorisés 2026	Montants déjà engagés aux cours des années précédentes et exigibles en 2026	Montants constatés au cours des années précédentes, non engagés et proposés de nouveau en 2026	Montant totaux 2026
LR n° 82 du 23 décembre 1981 (LR n° 18 du 13 décembre 2013 - art. 16)	Nouvelles dispositions pour l’extension aux personnes atteintes de tuberculose, non soumises à l’obligation d’assurance, des aides économiques prévues pour les assurés de l’ <i>Istituto nazionale della previdenza sociale</i> (Financement par des ressources destinées aux finances locales)	5 000	0	0	5 000
LR n° 93 du 15 décembre 1982	Texte unique des dispositions régionales pour la promotion de services en faveur des personnes âgées et handicapées	21 000 000	0	0	21 000 000
LR n° 80 du 21 décembre 1990	Mesures financières pour la réalisation des ouvrages publics destinés aux personnes âgées, infirmes et handicapées	1 445 640	0	0	1 445 640
LR n° 32 du 13 mai 1993 (LR n° 18 du 13 décembre 2013 - art. 16)	Octroi d’aides à la réalisation d’initiatives dans le secteur socio-sanitaire (Financement par des ressources destinées aux finances locales)	30 000	0	0	30 000
LR n° 39 du 26 mai 1993 (art. 11, quatrième alinéa bis)	Dispositions en vue de la création du Système régional d’information territoriale (<i>SITR</i>) (Financement par des ressources destinées aux finances locales)	610 000	0	0	610 000
LR n° 12 du 21 avril 1994 (LR n° 18 du 13 décembre 2013 - art. 16)	Aides à l’intention des associations et des organismes de protection des citoyens invalides, mutilés et handicapés œuvrant en Vallée d’Aoste (Financement par des ressources destinées aux finances locales)	30 000	0	0	30 000
LR n° 48 du 20 novembre 1995 - art. 25	Fonds spécial relevant de comptabilité ordinaire pour le financement des actions relevant des finances locales prévues par la nouvelle loi portant dispositions en matière de tiers secteur	250 000	0	0	250 000
LR n° 51 du 29 décembre 1995 (LR n° 18 du 13 décembre 2013 - art. 16)	Mesures en vue de la promotion de services en faveur des citoyens extracommunautaires (Financement par des ressources destinées aux finances locales)	115 000	0	0	115 000
LR n° 9 du 9 avril 1996 (LR n° 18 du 13 décembre 2013 - art. 16)	Octroi de financements en faveur des organismes et des établissements d’aide sociale œuvrant en Vallée d’Aoste (Financement par des ressources destinées aux finances locales)	61 974,83	0	0	61 974,83
LR n° 16 du 12 juillet 1996 – art. 1 ^{er} , premier alinéa, lettres a) et b) (art.1 ^{er} bis, deuxième alinéa bis)	Dispositions en matière de programmation, organisation et gestion du système informatique régional, modification de la loi régionale n° 81 du 17 août 1987 (Constitution d’une société par actions dans le secteur du développement de l’informatique), déjà modifiée par la loi régionale n° 32 du 1 ^{er} juillet 1994, ainsi qu’abrogation de dispositions – Financement des dépenses pour l’exercice à l’échelle supra-locale de fonctions, de services et d’actions dans le secteur de l’informatique et de la télématique (Financement par des ressources destinées aux finances locales)	1 518 615,37	0	0	1 518 615,37

LR n° 44 du 27 mai 1998	Initiatives au profit de la famille	159 025	0	0	159 025
(LR n° 18 du 13 décembre 2013 - art. 16)	(Financement par des ressources destinées aux finances locales)				
LR n° 11 du 7 juin 1999	Texte unique en matière d'aides économiques en faveur des invalides civils, des aveugles civils et des sourds-muets	35 782 516	0	0	35 782 516
(LR n° 18 du 13 décembre 2013 - art. 16)	(Financement par des ressources destinées aux finances locales)				

Lois sectorielles	Objet	Montants autorisés 2026	Montants déjà engagés aux cours des années précédentes et exigibles en 2026	Montants constatés au cours des années précédentes, non engagés et proposés de nouveau en	Montant totaux 2026
LR n° 5 du 8 janvier 2001 - art. 7, deuxième alinéa bis, art. 8, 9, 14 et 19	Organisation des activités régionales de protection civile. Aides aux Communes pour les actions de prévention des calamités, les mesures d'extrême urgence, les dépenses de première intervention et les actions relatives aux ouvrages publics	649 500	12 400 000	0	13 049 500
LR n° 6 du 15 mars 2001 – art. 30 (LR n° 23 du 8 novembre 2024)	Aides aux <i>Pro loco</i> au titre des dépenses d’organisation et de déroulement de manifestations publiques (Financement par des ressources destinées aux finances locales)	250 000	0	0	250 000
LR n° 18 du 4 septembre 2001 LR n° 13 du mardi 20 juin 2006 (LR n° 18 du 13 décembre 2013 - art. 16)	Approbation du plan socio-sanitaire régional au titre de la période 2002/2004 et du plan régional de la santé et du bien-être social 2006/2008 Convention avec la Région Piémont au sujet de l’adoption internationale ; service d’assistance éducative à domicile ; tutelle des mineurs confiés à la Région ; matériel, équipements et mobilier pour les structures conventionnées ; dépenses pour la conception de projets et réseaux d’intérêt social ; aides aux projets de prévention des situations de risque et de pauvreté ; gestion des structures d’accueil des personnes en difficulté ; activités de soutien du guichet informatisé pour la fourniture des prestations sociales ; dépenses pour l’atelier de Hône ; service de médiation familiale et assistance aux familles des détenus ; gestion des communautés pour mineurs et adolescents (Financement par des ressources destinées aux finances locales)	5 672 342,92	1 078,09	0	5 673 421,01
LR n° 17 du 7 août 2002 (LR n° 18 du 13 décembre 2013 - art. 16)	Institution d’une pension complémentaire régionale au profit des anciens combattants (Financement par des ressources destinées aux finances locales)	119 778,48	0	0	119 778,48
LR n° 10 du 9 avril 2003 (LR n° 18 du 13 décembre 2013 - art. 16)	Aides économiques en faveur des personnes atteintes de néphropathies chroniques ou ayant subi une greffe du rein et abrogation des lois régionales n° 70 du 7 décembre 1979 et n° 43 du 15 juillet 1985 (Financement par des ressources destinées aux finances locales)	265 203,52	0	0	265 203,52
LR n° 34 du 23 décembre 2004 - art. 12	Agence publique de services à la personne Maison de repos J.B. Festaz – Gestion des services d’aide sociale et aides extraordinaires pour des buts données ou des actions spéciales	1 700 000	1 299 185,17	0	2 999 185,17
LR n° 16 du 22 juillet 2005 (LR n° 18 du 13 décembre 2013 - art. 16)	Réglementation du bénévolat et de l’associationnisme de promotion sociale, modification de la loi régionale n° 12 du 21 avril 1994 (Crédits à l’intention d’associations et d’organismes de protection des citoyens invalides, mutilés et handicapés œuvrant en Vallée d’Aoste) et abrogation des lois régionales n° 83 du 6 décembre 1993 et n° 5 du 9 février 1996 – Aides aux organisations bénévoles et aux associations de promotion sociale pour la collecte et la distribution de biens destinés aux personnes en situation de pauvreté, pour les activités desdites associations et pour des conventions avec les associations sans but lucratif dans le secteur de la protection civile (Financement par des ressources destinées aux finances locales)	243 000	0	0	243 000
LR n° 25 du 4 novembre 2005	Réglementation pour l’implantation, la localisation et l’exploitation des stations radioélectriques et des installations de radio-télécommunications, modification de la loi régionale n° 11 du 6 avril 1998 (Dispositions en matière d’urbanisme et de planification territoriale en Vallée d’Aoste) et abrogation de la loi régionale n° 31 du 21 août 2000	250 000	0	0	250 000
LR n° 34 du 19 décembre 2005 - art. 16	Virement de crédits au Consortium des collectivités locales de la Vallée d’Aoste	1 580 000	0	0	1 580 000

Lois sectorielles	Objet	Montant autorisés 2026	Montants déjà engagés aux cours des années précédentes et exigibles en 2026	Montants constatés au cours des années précédentes, non engagés et proposés de nouveau en	Montant totaux 2026
LR n° 11 du 19 mai 2006 (LR n° 18 du 13 2013 - art. 16)	Organisation du système régional de services socio-éducatifs à la petite enfance et abrogation des lois régionales n° 77 du 15 décembre 1994 et n° 4 du 27 janvier 1999	7 605 000	0	0	7 605 000
LR n° 27 du 4 décembre 2006 (LR n° 18 du 13 décembre 2013 - art. 16)	Soutien de la Région autonome Vallée d'Aoste aux retraites complémentaires et supplémentaires et aux mesures de sécurité sociale (Financement par des ressources destinées aux finances locales)	1 141 000	0	0	1 141 000
LR n° 33 du 15 décembre 2006 (LR n° 18 du 13 décembre 2013 - art. 16)	Mesures régionales de valorisation de la fonction sociale et éducative des activités des aumôneries ou des activités similaires et modification de la loi régionale n° 34 du 19 décembre 2005 (Loi de finances 2006/2008) (Financement par des ressources destinées aux finances locales)	60 000	0	0	60 000
LR n° 30 du 16 novembre 2007 (LR n° 18 du 13 décembre 2013 - art. 16)	Dispositions en matière de service civil en Vallée d'Aoste (Financement par des ressources destinées aux finances locales)	224 000	0	0	224 000
LR n° 9 du 15 avril 2008 - art. 10	Financement des études sur le risque hydrogéologique du territoire, au profit des Communes	0	74 981,25	0	74 981,25
LR n° 14 du 18 avril 2008 (LR n° 18 du 13 décembre 2013 - art. 16)	Système intégré d'actions et de services en faveur des personnes handicapées. – Gestion des CEA (Centres d'éducation et d'assistance) ; dépenses pour la formation et le recyclage des personnels et des opérateurs ; rémunérations des organismes gestionnaires de services fournis sur la base d'une convention ; aides aux fins de l'intégration sociale des personnes en situation de handicap et réalisation de travaux visant à l'élimination des barrières architecturales (Financement par des ressources destinées aux finances locales)	5 366 762,70	160,76	0,00	5 366 923,46
LR n° 18 du 18 avril 2008 (Art. 14, deuxième alinéa bis)	Mesures régionales pour le développement du ski de fond (Financement par des ressources destinées aux finances locales)	350 000	0	0	350 000
LR n° 37 du 10 novembre 2009 - art. 67 (Art. 67, deuxième alinéa bis)	Nouvelles dispositions en matière d'organisation des services d'incendie de la Région autonome Vallée d'Aoste – Aides aux détachements communaux des sapeurs-pompiers (Financement par des ressources destinées aux finances locales)	350 000	0	0	350 000
LR n° 3 du 1 ^{er} février 2010 (LR n° 13 du 19 décembre 2014 - art. 20)	Réglementation des aides régionales en matière de forêts (Financement par des ressources destinées aux finances locales)	2 182 600	0	0	2 182 600
LR n° 22 du 23 juillet 2010 - art. 29 et 73, deuxième alinéa (LR n° 30 du 13 décembre 2011 - art. 20) (LR n° 6 du 5 août 2014 - art. 6, premier alinéa, lettre a, et art. 7)	Nouvelle réglementation de l'organisation de l'Administration régionale et des collectivités et organismes publics du statut unique de la Vallée d'Aoste et abrogation de la loi régionale n° 45 du 23 octobre 1995 et d'autres lois en matière de personnel Gestion par la Région du bureau associé chargé des procédures disciplinaires des collectivités locales (Financement par des ressources destinées aux finances locales)	20 000	0	0,	20 000

Lois sectorielles	Objet	Montant autorisés 2026	Montants déjà engagés aux cours des années précédentes et exigibles en 2026	Montants constatés au cours des années précédentes, non engagés et proposés de nouveau en	Montant totaux 2026
LR n° 22 du 23 juillet 2010 – art. 36, quatrième alinéa (LR n° 18 du 13 décembre 2013 – art. 14, quatorzième alinéa) (LR n° 6 du 5 août 2014 - art. 6, premier alinéa, lettre c, et art. 7)	Nouvelle réglementation de l'organisation de l'Administration régionale et des collectivités et organismes publics du statut unique de la Vallée d'Aoste et abrogation de la loi régionale n° 45 du 23 octobre 1995 et d'autres lois en matière de personnel – Gestion de la Commission indépendante d'évaluation de la performance (Financement par des ressources destinées aux finances locales)	82 000	0	0	82 000
LR n° 22 du 23 juillet 2010 - art. 53 bis (LR n° 12 du 4 août 2017 – art. 3, quatrième alinéa)	Nouvelle réglementation de l'organisation de l'Administration régionale et des collectivités et organismes publics du statut unique de la Vallée d'Aoste et abrogation de la loi régionale n° 45 du 23 octobre 1995 et d'autres lois en matière de personnel – Comité régional pour les rapports avec les syndicats (Financement par des ressources destinées aux finances locales)	75 000	0	0	75 000
LR n° 22 du 23 juillet 2010 – art. 66 (LR n° 18 du 13 décembre 2013 – art. 14, quinzième et seizième alinéa) (LR n° 6 du 5 août 2014 – art. 6, premier alinéa, lettre b, et art. 7)	Nouvelle réglementation de l'organisation de l'Administration régionale et des collectivités et organismes publics du statut unique de la Vallée d'Aoste et abrogation de la loi régionale n° 45 du 23 octobre 1995 et d'autres lois en matière de personnel – Gestion par la Région du Comité unique de garantie pour l'égalité des chances pour les personnels des collectivités locales (Financement par des ressources destinées aux finances locales)	20 000	0	0	20 000
LR n° 23 du 23 juillet 2010 (LR n° 18 du 13 décembre 2013 - art. 16)	Texte unique sur les mesures économiques de soutien et de promotion sociale et abrogation de lois régionales – Bons pour l'accès aux pensionnats et pour la participation à des séjours de vacances ; aides en faveur des mineurs aux fins de l'acquisition de leur autonomie ; allocations d'entretien à titre de protection des mineurs ; aides en faveur des personnes en situation de difficulté ; aides au titre du service d'assistance à la vie autonome ; aides en faveur des personnes dépendantes pour l'hébergement dans les structures socio-sanitaires et pour le maintien à domicile comme alternative au placement en institution ; allocations de soins et bons pour le service d'assistance maternelle ; bons pour l'achat de services en vue de l'hébergement dans des structures pour mineurs (loi n° 184/1983) ; virements aux institutions sociales pour la prévention des situations de risque et de pauvreté ; virements aux familles pour le soutien des femmes victimes de violence	7 315 288,86	0	0	7 315 288,86
LR n° 29 du 4 août 2010	Dispositions en matière de commissions locales des avalanches	167 000	0	0	167 000
LR n° 37 du 22 novembre 2010 – art. 26 et 29	Nouvelles dispositions pour la protection et le traitement correct des animaux de compagnie et abrogation de la loi régionale n° 14 du 28 avril 1994 – Aides aux collectivités locales pour les refuges pour chiens et pour la prévention de la divagation des chiens et des chats	118 000	0	0	118 000
LR n° 40 du 10 décembre 2010 – art. 20 et 31 (LR n° 18 du 13 décembre 2013 - art. 16)	- Gestion des services sociaux et d'assistance sur la base de conventions - Mesures extraordinaires en faveur des personnes placées sous tutelle, curatelle ou administration de soutien de la Région par l'autorité judiciaire et dépenses pour les conventions avec les maisons de retraite privées (Financement par des ressources destinées aux finances locales)	6 779 000	0	0	6 779 000

Lois sectorielles	Objet	Montant autorisés 2026	Montants déjà engagés aux cours des années précédentes et exigibles en 2026	Montants constatés au cours des années précédentes, non engagés et proposés de nouveau en	Montant totaux 2026
LR n° 43 du 20 décembre 2010 (LR n° 18 du 13 décembre 2013 – art. 16)	Constitution de la Fondation de la Région autonome Vallée d'Aoste dénommée <i>Sistema Ollignan Onlus</i> . (Financement par des ressources destinées aux finances locales)	480 000	0	0	480 000
LR n° 44 du lundi 20 décembre 2010 – art. 3, premier alinéa, lettres a) et b) (LR n° 18 du 13 décembre 2013 - art. 16)	Constitution d'une société par actions pour la gestion des services au profit de l'Administration publique régionale – Dépenses pour l'achat des services fournis par la société régionale de services pour la réalisation d'actions d'assistance et de soutien aux personnes en situation de besoin (Financement par des ressources destinées aux finances locales)	5 305 702,31	0	0	5 305 702,31
LR n° 12 du 23 mai 2011 - art. 3, 4, 6, 7 et 16, deuxième alinéa	Dispositions en matière d'acquittement des obligations de la Région autonome Vallée d'Aoste dérivant de l'appartenance de l'Italie aux Communautés européennes et application de la directive 2006/123/CE, relative aux services dans le marché intérieur (directive Services) et modification des lois régionales n° 19 du 6 août 2007 (Nouvelles dispositions en matière de procédure administrative et de droit d'accès aux documents administratifs) et n° 1 du 17 janvier 2008 (Nouvelles dispositions en matière de quotas laitiers). Loi communautaire 2011 – Fonctions, gestion et système d'information du guichet unique	4 097 234,63	0	0	4 097 234,63
LR n° 27 du lundi 14 novembre 2011	Mesures pour le développement d'Aoste en tant que capitale de l'autonomie	0	2 281 965,33	0	2 281 965,33
LR n° 30 du 13 décembre 2011 – art. 21	Financement des dépenses relatives au personnel des institutions scolaires muté auprès des collectivités locales	4 337 400	0	0	4 337 400
LR n° 30 du 13 décembre 2011 – art. 22	Virement aux Communes des ressources nécessaires à la couverture des dépenses pour le service de restauration des enseignants des écoles de la petite enfance	220 000	0	0	220 000
LR n° 3 du 13 février 2013	Dispositions en matière de politiques du logement – Financement par des ressources destinées aux finances locales du Fonds régional pour les politiques du logement	7 255 000	0	3 604 694,61	10 859 694,61
LR n° 4 du 25 février 2013 - art. 2, 5, 6, 6 bis et 8	Mesures de prévention et de lutte contre la violence de genre et mesures de soutien aux femmes victimes de violence de genre Projets contre la violence, initiatives de prévention et d'information et fonctionnement du Centre contre la violence ; formation des opératrices du centre	160 000	0	0	160 000
LR n° 12 du 15 avril 2013	Promotion et coordination des politiques en faveur des jeunes et abrogation de la loi régionale n° 8 du 21 mars 1997 (Promotion d'initiatives sociales, formatives et culturelles en faveur des jeunes)	515 320,69	0	0	515 320,69
LR n° 6 du 5 août 2014 – art. 6, premier alinéa, lettre d) (LR n° 13 du 19 décembre 2014 - art. 15, treizième alinéa)	Nouvelles dispositions en matière d'exercice des fonctions et des services communaux à l'échelle supra-communale et suppression des Communautés de montagne – Gestion des procédures de sélection en vue du recrutement des personnels du statut unique régional (Financement par des ressources destinées aux finances locales)	30 000	0	0	30 000
LR n° 6 du 5 août 2014 - art. 6, premier alinéa, lettre e bis) (LR n° 21 du 22 décembre 2017 – art. 10, quatrième alinéa)	Nouvelles dispositions en matière d'exercice des fonctions et des services communaux à l'échelle supra-communale et suppression des Communautés de montagne – Gestion du plan de zone et du guichet social (Financement par des ressources destinées aux finances locales)	229 700	0	0	229 700
LR n° 13 du 19 décembre 2014 - art. 17, cinquième alinéa	Participation aux frais de gestion de la Citadelle des jeunes	100 000	0	0	100 000

Lois sectorielles	Objet	Montant autorisés 2026	Montants déjà engagés aux cours des années précédentes et exigibles en 2026	Montants constatés au cours des années précédentes, non engagés et proposés de nouveau en	Montant totaux 2026
LR n° 13 du 25 mai 2015 – art. 27 bis (LR n° 12 du 29 juillet 2024 - art. 31)	Aides aux Communes aux fins de la rédaction des Plans d'action pour l'énergie durable et le climat (PAEDC). Modification de la loi régionale n° 13 du 25 mai 2015	200 000	0		200 000
LR n° 24 du 21 décembre 2016 - art. 13	Virement de crédits pour la gestion des services d'intérêt régional relatifs aux cimetières	55 000	0	0	55 000
LR n° 16 du 8 octobre 2019 - art. 3, deuxième et quatrième alinéas et cinquième alinéa bis	Aides à la réalisation d'actions visant à l'amélioration de l' intermodalité dans les transports	500 000	90 048,50	0	590 048,50
LR n° 22 du 5 août 2021 – art. 27 (LR n° 18 du 1 ^{er} août 2022 – art. 16 LR n° 32 du mercredi 21 décembre 2022 – art. 16 LR n° 12 du mercredi 2 août 2023 – art. 13 LR n° 25 du 19 décembre 2023 – art. 14)	Mesures en faveur des Communes pour la mise en conformité, la restructuration et la réalisation d'ouvrages mineurs d'utilité publique et abrogation de la loi régionale n° 26 du 4 août 2009	6 300 000	0	0	6 300 000
LR n° 22 du 5 août 2021 – art. 34	Comptes de patrimoine des personnes soumises à une mesure de protection juridique	12 000	0	0	12 000
LR n° 8 du 30 mai 2022	Dispositions en matière d'actions de requalification du patrimoine de logements publics	721 017,40	0	0	721 017,40
LR n° 12 du 2 août 2023 – art.41	Dépenses pour l'achèvement de la nouvelle structure aménagée sur le site dénommé Maison Caravex, à Gignod (biens appartenant à des tiers)	200 000	139 768,69	0	339 768,69
LR n° 25 du 19 décembre 2023 – art. 15	Virement à l'Agence régionale du logement	1 000 000	0	0	1 000 000
LR n° 25 du 19 décembre 2023 – art. 16	Mesures visant à favoriser les parcours d'intégration des citoyens étrangers	200 000	0	0	200 000
LR n° 25 du 19 décembre 2023 – art. 17	Virement ordinaire de crédits aux collectivités locales pour favoriser l'insertion des mineurs handicapés dans les services ludiques et récréatifs estivaux	140 000	0	0	140 000LR n° 25 du 19 décembre 2023 – art
	Virement ordinaire de crédits à la Commune d'Arvier pour le renforcement de la capacité administrative de celle-ci en vue de la réalisation du projet « <i>Agile Arvier. La cultura del cambiamento</i> » (application du PNRR)	273 000	0	0	273 000
LR n° 2 du 29 janvier 2024 – art. 8	Dépenses pour d'autres services et pour le concours aux frais de gestion supportés par <i>INVA SpA</i> dans l'exercice des fonctions de centrale unique de commande publique pour l'achat de biens et de services – concours au titre des finances locales	373 000	0	0	373 000
LR n° 7 du 12 juin 2024 – art. 8	Aide extraordinaire à la Commune d'Arnad pour les travaux de démolition et de reconstruction de l'école primaire « Lucio Duc »	0	3 000 000	0	3 000 000
LR n° 7 du 12 juin 2024 – art. 13	Aide extraordinaire à la Commune de Fénis pour la réalisation d'une liaison cyclable et piétonnière	0	75 000	0	75 000
LR n° 11 du 16 juillet 2024 – art. 14	Projets d'utilité publique	2 793 943	0	0	2 793 943

Lois sectorielles	Objet	Montant autorisés 2026	Montants déjà engagés aux cours des années précédentes et exigibles en 2026	Montants constatés au cours des années précédentes, non engagés et proposés de nouveau en	Montant totaux 2026
LR n° 12 du 29 juillet 2024 – art. 2	Virement extraordinaire au titre de la comptabilité ordinaire en faveur des Communes, des Unités des Communes valdôtaines et du BIM, à titre de couverture partielle des dépenses supplémentaires de personnel	5 300 000	0	0	5 300 000
LR n° 12 du lundi 29 juillet 2024 – art. 29	Dispositions en matière de politiques du logement	700 000	0	1 050 000	1 750 000
LR n° 29 du 17 décembre 2024 – art. 16	Aides aux investissements des collectivités locales pour des actions sur le réseau écologique régional	20 000	0	0	20 000
LR n° 20 du 15 juillet 2025 – art. 12	Aide extraordinaire à l'ARER pour la réalisation des travaux de mise aux normes et de requalification de logements publics libres, en vue de leur attribution dans le cadre des appels à candidatures y afférents	0	1 600 000	0	1 600 000
LR n° 20 du 15 juillet 2025 – art. 15	Travaux dans le secteur des réseaux de distribution d'eau visant à l'optimisation des ressources hydriques	0	4 540 000	0	4 540 000
LR n° 20 du 15 juillet 2025 – art. 20	Aides aux collectivités locales pour la réalisation d'aires de stationnement et de travaux dans le secteur de la voirie	0	1 615 000	0	1 615 000
LR n° 20 du 15 juillet 2025 – art. 21	Aides extraordinaires à la Commune d'Aoste pour des investissements	0	8 100 000	0	8 100 000
LR n° 22 du lundi 28 juillet 2025 – art. 10	Aide extraordinaire à la Commune de Saint-Christophe pour la mise aux normes et l'agrandissement des espaces destinés au <i>Banco alimentare per la Valle d'Aosta</i>	230 000	0	0	230 000
LR n° 22 du 28 juillet 2025 – art. 13	Aide extraordinaire à la Commune de Montjovet pour les travaux de requalification de l'espace occupé par l'ancienne école désaffectée du hameau de Ruelle	0	1 265 000	0	1 265 000
TOTAL LOIS SECTORIELLES FINANCÉES		145 341 565,71	36 482 187,79	4 654 694,61	186 478 448,11

